

- **Décide la création** de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Chemin de Haut Boutronne**

- - Numéros : 130, 128

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
BOUTRONNE	130	Chemin du Haut Boutronne
BOUTRONNE	128	Chemin du Haut Boutronne

